

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

À SA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION

Madrid (Espagne), 3 et 4 juin 2003

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour	2
2. Liste des décisions	4
3. Décisions prises par le Conseil	6
4. Liste de participants	25

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Secrétaire général
- 2.bis Épidémie de pneumonie atypique et son impact sur l'industrie touristique asiatique et mondiale
3. Communication du Président
4. Transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies
5. Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003
6. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2003
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
 - c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2002
 - d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la treizième période financière (2000-2001)
 - e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
 - f) Demandes d'admission à la qualité de Membre
7. Projet de programme de travail et de budget pour la période 2004-2005
 - a) Projet de programme-budget préparé par le Secrétaire général
 - b) Rapport du Comité du programme
 - c) Rapport du Comité du budget et des finances
8. Désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme
9. Introduction de la langue arabe et renforcement de la diversité linguistique dans les activités de l'Organisation
10. Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2004 et 2005 et procédure de sélection des pays hôtes

11. Membres affiliés
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
12. Rapport sur la préparation de la quinzième session de l'Assemblée générale
13. Lieu et dates de la soixante et onzième session du Conseil exécutif
14. Examen et adoption des projets de décision de la soixante-dixième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LXX)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6
2(LXX)	Rapport du Secrétaire général (point 2 de l'ordre du jour)	6
3(LXX)	Communication du Président (point 3 de l'ordre du jour)	7
4(LXX)	Transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies (point 4 de l'ordre du jour)	7
5(LXX)	Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003 (point 5 de l'ordre du jour)	8
6(LXX)	Questions administratives, financières et statutaires a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2003 (point 6 a) de l'ordre du jour)	11
7(LXX)	Questions administratives, financières et statutaires c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2003 (point 6 c) de l'ordre du jour)	12
8(LXX)	Questions administratives, financières et statutaires d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents à la treizième période financière (2000-2001) (point 6 d) de l'ordre du jour)	13
9(LXX)	Questions administratives, financières et statutaires e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 6 e) de l'ordre du jour)	13
10(LXX)	Questions administratives, financières et statutaires f) Demandes d'admission à la qualité de Membre (point 6 f) de l'ordre du jour)	14
11(LXX)	Projet de programme de travail et de budget pour la période 2004-2005 a) Projet de programme-budget préparé par le Secrétaire général ; b) Rapport du Comité du programme ; c) Rapport du Comité du budget et des finances (points 7 a), b) et c) de l'ordre du jour)	15

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
12(LXX)	Désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme (point 8 de l'ordre du jour)	17
13(LXX)	Introduction de la langue arabe et renforcement de la diversité linguistique dans les activités de l'Organisation (point 9 de l'ordre du jour)	19
14(LXX)	Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2004 et 2005 et procédure de sélection des pays hôtes (point 10 de l'ordre du jour)	19
15(LXX)	Membres affiliés a) Rapport du Président (point 11 a) de l'ordre du jour)	21
16(LXX)	Membres affiliés b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 11 b) de l'ordre du jour) ..	22
17(LXX)	Rapport sur la préparation de la quinzième session de l'Assemblée générale (point 12 de l'ordre du jour)	23
18(LXX)	Lieu et date de la soixante et onzième session du Conseil exécutif (point 13 de l'ordre du jour)	24
19(LXX)	Remerciements au pays hôte	24

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXX)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/70/1 prov. et CE/70/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Décide d'adopter l'ordre du jour de sa soixante-dixième session tel que proposé.

.....

CE/DEC/2(LXX)

Rapport du Secrétaire général

Points 2 et 2 bis de l'ordre du jour
(documents CE/70/2, CE/70/2 Doc. S., CE/70/2 bis, CE/70/2 bis Add.1,
CE/70/2 bis Add.2 et CE/70/2 bis Add.2 Corr.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu les rapports présentés par le Secrétaire général et le Président de l'Administration nationale du tourisme de Chine, et en ayant débattu,

1. Remercie le Secrétaire général pour sa présentation ;
 2. Prend note avec intérêt des informations qu'ils contiennent quant à l'évolution du tourisme mondial après le conflit en Iraq, avec la poursuite des actes terroristes et avec l'émergence de l'épidémie de pneumonie atypique, et des enseignements qui en sont tirés sur la situation du marché touristique mondial ;
 3. Prend acte avec satisfaction des principales activités en cours et des efforts entrepris par l'OMT afin d'assurer la reprise du secteur ;
 4. Remercie le Président de l'Administration nationale du tourisme de Chine pour l'intérêt et la précision des informations apportées quant à l'évolution de l'épidémie de pneumonie atypique en Chine, et
 5. Demande au Secrétaire général de suivre attentivement l'évolution de l'épidémie et d'informer de ses conséquences pour le secteur du tourisme la Commission de l'OMT pour l'Asie de l'Est et le Pacifique à sa prochaine réunion qui se tiendra à Manille à la fin de ce mois, afin d'apporter l'appui nécessaire aux pays concernés.
-

CE/DEC/3(LXX)

Communication du Président

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/70/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication de son Président, S.E. M. Vladimir Strzhalkovskiy, Vice-Ministre du développement économique et du commerce de la Fédération de Russie,

1. L'en remercie ;
 2. Partage les vues de son Président concernant les défis mondiaux auxquels sont partout confrontés le tourisme et les activités de l'Organisation et la nécessité de les surmonter par les efforts communs de tous les Membres ;
 3. Fait sien son avis selon lequel l'Organisation devrait encourager le respect de la discipline financière par ses Membres, et
 4. Remercie la Fédération de Russie pour l'appui que ce pays apporte à la transformation de l'OMT en institution spécialisée des Nations Unies.
-

CE/DEC/4(LXX)

Transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies

Point 4 de l'ordre du jour
(documents CE/70/4 et CE/70/4 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour,

Ayant examiné le projet d'accord appelé à remplacer celui existant depuis 1977 entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMT,

1. Se félicite du travail accompli dans la procédure engagée auprès des Nations Unies pour transformer l'Organisation en institution spécialisée du système, qui devrait aboutir d'ici à la fin de l'année 2003 ;
2. Remercie les Comités des négociations de l'ECOSOC et de l'OMT respectivement présidés par le Pérou et la Jordanie, et le Conseiller juridique des Nations Unies pour les efforts entrepris dans l'élaboration du projet d'accord ;

3. Remercie le Président de la Commission de la fonction publique internationale, M. Mohsen Bel Hadj Amor, pour sa présence, ses explications et son appui pour que la transformation s'effectue dans un sens favorable au personnel de l'Organisation et à la bonne gestion de l'Institution ;
 4. Prend note que cette transformation accroîtra la visibilité et la reconnaissance de l'Organisation, et du secteur touristique en général, sans impliquer de charges significatives supplémentaires pour l'OMT, ni des conséquences pour les contributions payées par ses Membres, et
 5. Prend acte avec satisfaction du texte du projet d'accord tel qu'il lui est soumis par les Comités des négociations de l'ECOSOC et de l'OMT, et décide de le soumettre sans modifications à la prochaine session de l'Assemblée générale afin qu'elle puisse l'approuver.
-

CE/DEC/5(LXX)

**Mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation
pour la période 2002-2003**

Point 5 de l'ordre du jour
(document CE/70/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport sur la mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003 présenté par le Secrétaire général,

1. Prend acte des résultats enregistrés jusqu'à présent et des prévisions pour le second semestre de 2003 concernant l'envoi de missions sur le terrain et l'exécution de projets de coopération technique dans les différentes régions ;
2. Note avec satisfaction le nombre important de missions d'appui technique de courte durée réalisées et programmées pour 2003 ainsi que des projets de coopération technique en cours d'exécution et de ceux à lancer dans le courant de cette année ;
3. Prend note des bons résultats des différentes réunions des Commissions régionales qui ont eu lieu successivement à Katmandou, au Népal (Asie du Sud), à Asunción, au Paraguay (Amériques), à Attard, à Malte (Europe) et à Luanda, en Angola (Afrique), ainsi que des séminaires organisés à leur occasion, et note que la trente-neuvième réunion de la Commission de l'OMT pour l'Asie de l'Est et le Pacifique se tiendra à Manille, aux Philippines, du 16 au 20 juin, avec un séminaire sur le développement du compte satellite du tourisme et que la vingt-quatrième réunion de la Commission de l'OMT pour le Moyen-Orient, qui a dû être reportée, se tiendra du 22 au 24 septembre à Manama, au Bahreïn, avec un séminaire sur les partenariats pour le développement du tourisme ;

4. Exprime sa satisfaction au sujet de la présence assurée sur le terrain par les Représentants régionaux et devant le développement des approches régionales des questions stratégiques présentant un intérêt commun ou source d'inquiétude partagée pour les divers groupements régionaux, à l'aide de programmes d'études spéciaux ainsi que de séminaires et d'ateliers régionaux ;
5. Prend note de la généreuse proposition du Gouvernement de l'Ouzbékistan d'accueillir un Bureau de la Route de la soie à Samarkand et d'en assurer le fonctionnement ;
6. Se félicite du développement d'un large éventail de nouvelles activités de création ou de renforcement de moyens dans le cadre de la section Développement des ressources humaines du programme, en particulier avec l'initiative S.Best, les cours GTAT, les séminaires SIS, le *Practicum* de l'OMT, le *Practicum* TedQual et le programme des boursiers de l'OMT ;
7. Constate avec satisfaction les améliorations apportées à la rubrique Éducation du site de l'OMT sur la Toile et le développement, grâce au *Practicum*, d'un réseau horizontal de fonctionnaires des ANT pour faciliter les communications avec les Membres au sujet des questions et des activités de valorisation des ressources humaines ;
8. Exprime sa gratitude au Conseil de l'éducation pour son ferme engagement en faveur du programme de Développement des ressources humaines de l'Organisation et pour le soutien précieux qu'il apporte à son expansion et à son application ;
9. Prend note avec satisfaction des résultats de la Première Conférence internationale sur le changement climatique et le tourisme, qui s'est tenue à Djerba, en Tunisie, en avril 2003, et charge le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires en vue d'encourager l'application de la Déclaration de Djerba et d'en rendre compte au Comité du programme et au Conseil ;
10. Applaudit aux progrès accomplis dans le développement de l'initiative du tourisme durable en tant qu'instrument d'élimination de la pauvreté, dite initiative *ST-EP*, et approuve les plans proposés pour la mise au point de son programme et sa présentation à la prochaine session de l'Assemblée générale ;
11. Prend note avec intérêt de la nouvelle série d'activités visant à améliorer l'application, aux niveaux régional et local, des principes du développement durable énoncés dans le programme « Action 21 », du lancement d'un réseau international pour le développement durable des destinations côtières du tourisme, de la préparation d'une édition revue du guide sur l'application des indicateurs du développement durable du tourisme, ainsi que des recommandations relatives à la mise en place de systèmes nationaux de certification du tourisme durable et de la relance des activités dans le domaine du tourisme culturel ;
12. Note avec satisfaction les diverses activités menées par le Secrétariat pour sensibiliser les négociateurs, les fonctionnaires du tourisme et les professionnels à la spécificité des services touristiques soumis à la libéralisation des échanges et pour appuyer leurs initiatives visant à l'adoption de règles et de disciplines afin d'assurer la durabilité économique, sociale et écologique du développement du tourisme sur un marché ouvert ;

13. Accueille favorablement le programme de réunions consultatives régionales sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et invite le Secrétaire général à rendre compte de leurs résultats aux Commissions régionales et au Comité du programme ;
 14. Se déclare satisfait des progrès accomplis pour la création d'un réseau mondial de sécurité et de protection du tourisme et félicite le Secrétaire général pour la participation de l'Organisation aux efforts internationaux de diffusion de conseils sur les questions de sécurité sanitaire liées aux voyages internationaux et, plus particulièrement, à l'enraiment de l'épidémie de SRAS ;
 15. Prend note avec intérêt des progrès faits dans la préparation d'une analyse comparative des systèmes existants de classement des hôtels, avec le concours de l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration ;
 16. Prend note avec satisfaction de l'ambitieux programme de renforcement des moyens statistiques actuellement en cours d'application pour encourager le développement du système de statistiques du tourisme et du compte satellite du tourisme et invite le Secrétaire général à rendre compte de ses résultats au Comité du programme et au Conseil ;
 17. Se félicite des rapports, analyses et conseils auxquels ont abouti les réunions de novembre 2002 et de mars 2003 du Comité pour la relance du tourisme et sait gré au Secrétaire général du rôle de premier plan joué par l'Organisation dans la gestion de la crise partout dans le monde ;
 18. Constate avec satisfaction la grande variété des nouvelles publications sur les tendances des marchés, les produits touristiques et les activités de marketing parues en application de cette section du programme ;
 19. Se déclare satisfait du large écho qu'ont dans les médias les informations diffusées par l'Organisation et prend note avec intérêt des préparatifs de la Première Conférence mondiale sur la communication dans le domaine du tourisme prévue en janvier 2004 ;
 20. Prend note avec satisfaction du nombre important de titres parus depuis sa dernière session ainsi que des progrès accomplis dans la mise en place de l'extranet de l'*Infoshop* et du réseau de bibliothèques dépositaires des publications de l'OMT ;
 21. Salue le rôle grandissant du Centre de documentation comme service d'orientation et d'échanges d'informations pour les Membres, grâce notamment à l'achèvement de la constitution de sa base de données sur la législation du tourisme et au renforcement de ses capacités de maillage, et
 22. Prend acte avec satisfaction des progrès réalisés dans l'exécution des projets prioritaires retenus au titre du programme spécial en faveur des destinations et approuvés par le Conseil à sa soixante-huitième session, en ce qui concerne l'élaboration d'une définition pratique de la destination locale, l'enquête sur les priorités et préoccupations de gestion des destinations touristiques, la création d'un réseau de destinations et l'évaluation de l'impact économique du tourisme au niveau des destinations, et exprime ses remerciements au Groupe de réflexion sur la gestion des destinations pour ses conseils et son appui précieux dans l'exécution de ce programme.
-

CE/DEC/6(LXX)

Questions administratives, financières et statutaires

a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2003

Point 6 a) de l'ordre du jour
(documents CE/70/6 a), CE/70/6 a) Add.1 et CE/70/6 b))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend acte du rapport présenté sur le plan de dépenses pour l'exécution du programme de travail de 2003 compte tenu des recettes qu'il est prévu de percevoir, et des mesures prises par le Secrétaire général en matière financière et de personnel pour maintenir une gestion prudente et ajuster les dépenses aux recettes effectivement encaissées pendant l'année en cours ;
 2. Constate que les prévisions de dépenses pour l'exercice se limitent à 84 pour cent des crédits approuvés, afin de maintenir l'équilibre budgétaire souhaitable, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale dans sa résolution 433(XIV) ;
 3. Prie instamment les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leur contribution de 2003 et éviter ainsi des retards préjudiciables à l'exécution du programme ;
 4. Demande au Comité du budget et des finances de se pencher sur la question de l'accumulation des arriérés de contributions et de lui faire en temps utile des propositions pour augmenter le taux de recouvrement des contributions et pour apporter une solution à ce problème ;
 5. Approuve, conformément à la disposition 33.1 du Règlement du personnel en vigueur et aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale, l'adoption depuis le 1^{er} janvier 2003 du nouveau barème des traitements du personnel de la catégorie des services organiques et des catégories supérieures, et
 6. Remercie le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et les Commissaires aux comptes (Espagne et Inde) pour l'important travail qu'ils ont accompli.
-

CE/DEC/7(LXX)

Questions administratives, financières et statutaires**c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2002**

Point 6 c) de l'ordre du jour
(documents CE/70/6 c) et CE/70/6 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2002, présentés par M^{me} María Jesús Piñón Gorricho, Commissaire aux comptes (Espagne),

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances, présenté par son Président (Argentine),

1. Constate que le total des dépenses budgétaires à savoir 9.061.928,96 euros de l'exercice financier 2002 s'est maintenu dans les limites des crédits adoptés ;
2. Prend note que la faiblesse de l'excédent de trésorerie dégagé en 2002 (28.336,44 euros) est attribuable, entre autres facteurs, au bas niveau de recouvrement des arriérés de contributions et à la conjoncture économique défavorable en général et en particulier dans les pays ayant des arriérés ;
3. Constate néanmoins que le niveau atteint par les recettes budgétaires en 2002 a permis d'exécuter 88,69 pour cent du budget approuvé ;
4. Constate avec satisfaction que la méthode comptable appliquée pour remplacer le système précédent, où les comptes étaient exprimés en dollars des États-Unis, par le nouveau, où ils sont exprimés en euros, est exactement celle qu'il a approuvée à sa soixante-huitième session ;
5. Approuve les transferts de crédits effectués avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances et du Président du Conseil exécutif, conformément à l'article 5, 3 a) du Règlement financier et à la disposition 3.07 des Dispositions financières détaillées ;
6. Recommande au Secrétaire général de poursuivre en 2003 les démarches entreprises auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation afin d'obtenir le règlement de leurs arriérés, et
7. Demande au Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, avec l'avis favorable du Conseil, les comptes de gestion de l'exercice 2002.

.....

CE/DEC/8(LXX)

Questions administratives, financières et statutaires

**d) Clôture, après vérification, des comptes de gestion afférents
à la treizième période financière (2000-2001)**

Point 6 d) de l'ordre du jour
(documents CE/70/6 d) et CE/70/6 b))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur les résultats financiers, après vérification des comptes de la treizième période financière (2000-2001), et le rapport du Comité du budget et des finances à ce sujet,

1. Constate qu'à la clôture des comptes de la période, au 31 décembre 2002, l'excédent s'élevait à 865.892,07 dollars (équivalant à 972.396,79 euros) ;
2. Se félicite de l'importance de cet excédent qui résulte d'un niveau élevé de recouvrement des arriérés de contributions ;

Ayant été informé de la proposition du Secrétaire général concernant l'utilisation de l'excédent disponible de la période financière 2000-2001,

3. Recommande à l'Assemblée générale d'autoriser l'utilisation de cet excédent pour renforcer les activités du programme de travail de l'Organisation pour la période biennale 2004-2005.

.....

CE/DEC/9(LXX)

Questions administratives, financières et statutaires

**e) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts
et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts**

Point 6 e) de l'ordre du jour
(documents CE/70/6 e), CE/70/6 e) Add.1 et CE/70/6 b))

Le Conseil exécutif,

Sachant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à 27 Membres effectifs et à 43 Membres affiliés,

1. Note avec satisfaction que les Membres effectifs Rwanda et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont fait un effort pour diminuer leurs arriérés, tout en constatant que les dispositions du paragraphe 13 sont toujours applicables à ces deux pays, leur dette au titre des arriérés étant égale ou supérieure aux contributions dues par eux pour les deux années financières précédentes ;

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts dont jouissent certains Membres sur décision de l'Assemblée générale à sa quatorzième session,

2. Rend hommage aux Membres qui ont déployé les efforts nécessaires pour remplir leurs obligations financières malgré leurs contraintes internes ;
3. Prend note de ce que le Membre effectif Bosnie-Herzégovine a payé la totalité de ses arriérés et que les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement ne lui sont donc plus applicables, et se félicite des efforts méritoires ainsi entrepris par ce pays ;
4. Prend note avec satisfaction que le Membre effectif Kazakhstan a respecté jusqu'en 2003 l'accord conclu ;
5. Prend note du fait que les Membres effectifs Bolivie, Cambodge, Costa Rica, El Salvador et Yémen ont respecté partiellement jusqu'en 2003 les accords conclus ;
6. Demande au Secrétaire général de rappeler aux Membres n'ayant pas encore respecté les accords conclus ou ne l'ayant fait que partiellement que l'exemption temporaire de l'application des dispositions en question est subordonnée au respect intégral du plan de paiements convenu, et
7. Demande également au Secrétaire général de lui rendre compte, à sa prochaine session, du respect des accords conclus afin, selon le cas, de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement accordée par l'Assemblée générale ou, au contraire, de les réappliquer aux Membres qui n'auront pas tenu leurs engagements.

.....
CE/DEC/10(LXX)

Questions administratives, financières et statutaires

f) Demandes d'admission à la qualité de Membre

Point 6 f) de l'ordre du jour
(documents CE/70/6 f), CE/70/6 f) Add.1, CE/70/6 f) Add.2 et CE/70/6 f) Add.3
et CE/70/6 f) Doc.Trav.)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les documents préparés sur ce point de l'ordre du jour,

1. Se félicite du retour du **Koweït** en tant que Membre effectif à partir du 3 mars 2002, conformément à l'article 5.2 des Statuts ;
2. Accueille avec satisfaction la candidature du **Bhoutan** à la qualité de Membre effectif, qui devra être ratifiée par l'Assemblée générale conformément à l'article 5.3 des Statuts ;
3. Prend note avec intérêt de l'intention annoncée par l'**Oman** de rejoindre l'Organisation comme Membre effectif ;
4. Approuve la proposition du Secrétaire général, dans l'optique de la prochaine transformation de l'Organisation en institution spécialisée, de s'adresser aux États non membres, notamment aux États-Unis d'Amérique, pays qui se situe au premier rang par le poids de son économie touristique, afin de les encourager à rejoindre l'OMT ;

Ayant pris connaissance de la note du Secrétaire général sur les candidatures à la qualité de Membre associé et de la recommandation du Groupe de travail du Conseil exécutif,

5. Prie le Secrétaire général de s'assurer auprès des autorités britanniques qu'elles approuvent la demande présentée par les **Bermudes** et déclarent, en leur nom officiellement et au niveau approprié, que ce territoire adopte les Statuts de l'Organisation et accepte les obligations inhérentes à la qualité de Membre associé et de lui communiquer ces informations dès leur réception dans la perspective d'un examen à une prochaine session, et
6. Décide de surseoir à l'examen des candidatures à la qualité de Membre associé jusqu'à l'achèvement du processus de transformation de l'OMT en institution spécialisée des Nations Unies.

.....
CE/DEC/11(LXX)

**Projet de programme de travail et de budget
pour la période 2004-2005**

- a) **Projet de programme-budget préparé par le Secrétaire général**
- b) **Rapport du Comité du programme**
- c) **Rapport du Comité du budget et des finances**

Points 7 a), b) et c) de l'ordre du jour
(documents CE/70/7 a), CE/70/7 a) Add.1, CE/70/7b) et CE/70/7 c))

Le Conseil exécutif,

Étant saisi des rapports du Comité du programme et du Comité du budget et des finances,

1. Approuve le tableau I que lui a soumis le Secrétaire général par le biais du Comité du budget et des finances, dont il ressort que les contributions dues par les Membres effectifs et les Membres associés s'élèveront à 9.166.000 euros en 2004 et à 9.450.000 euros en 2005, grâce à quoi le montant des contributions annuelles évoluera de façon progressive ;

Ayant examiné le projet de programme général de travail et de budget de l'Organisation pour la période 2004-2005, préparé par le Secrétaire général conformément au paragraphe 2 de l'article 23 des Statuts et sur la base des grandes orientations et des principes de programmation adoptés par le Conseil à sa soixante-neuvième session,

Ayant pris connaissance des observations faites par le Président des Membres affiliés dans son rapport,

2. Constate avec satisfaction que le projet de programme exploite les acquis de l'Organisation en développant ses grands axes de travail, qu'il tient compte de nouvelles priorités comme la contribution du tourisme au développement durable et à la lutte contre la pauvreté et qu'il développe davantage les activités en faveur des destinations ;
3. Partage l'avis du Comité du programme selon lequel le projet en question est bien conçu et bien structuré et répond comme il convient aux besoins et aux préoccupations des Membres de l'Organisation ;
4. Prend note avec intérêt des propositions suivantes :
 - a) celle de la Commission de l'OMT pour l'Europe de tenir, en mai 2004 à Saint-Pétersbourg, dans la Fédération de Russie, une Conférence internationale sur le classement des hôtels et les systèmes de normes obligatoires ou volontaires ;
 - b) celles de la Commission de l'OMT pour les Amériques concernant :
 - i) la création en Colombie d'un réseau d'établissements scolaires visant une sensibilisation maximum à l'importance du tourisme pour les pays, et
 - ii) l'élaboration d'un instrument juridique international de protection des touristes et des sites et installations touristiques en cas de conflit armé ;
 - c) celle de la Jordanie pour la reprise et la conclusion des activités dans le domaine de la normalisation des signes et symboles touristiques, soutenant la recommandation du Comité d'appui à la qualité ;
5. Approuve le projet de programme de travail en tenant compte des modifications et des ajouts faits par le Comité du programme, ainsi que des propositions mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus ;
6. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de programme de travail et de budget pour 2004-2005, d'un montant de 22.144.000 euros ;

7. Accueille favorablement les propositions du Secrétaire général de procéder à une révision de l'énoncé de mission de l'Organisation en fonction des accords à conclure avec l'Organisation des Nations Unies pour la transformation de l'OMT en institution spécialisée et d'élaborer un plan stratégique révisable d'une durée de six ans à la lumière de la mise à jour des prévisions de l'Organisation à l'horizon 2020 ;
8. Approuve les recommandations du Comité du programme relatives à la mise au point d'un système d'évaluation des effets au niveau du programme et aux actions proposées pour appliquer lesdites recommandations et pour soutenir les changements qui en découleront au fil du temps ;
9. Charge le Secrétaire général de prévoir les ressources nécessaires à l'application des recommandations susmentionnées dans les limites du projet de programme-budget proposé pour la période 2004-2005 ;
10. Confie au Secrétaire général la révision du règlement actuel du programme de façon à y faire figurer, là où il y a lieu, lesdites recommandations, et
11. Félicite le Comité du programme et sa Présidente pour leur précieuse contribution à la préparation du projet de programme de travail de l'Organisation pour la période 2004-2005.

.....

CE/DEC/12(LXX)

Désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme

Point 8 de l'ordre du jour
(documents CE/70/8 et CE/70/8 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport sur la désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme,

1. Déclare élus comme suit les membres de ce Comité pour les six Commissions régionales, rappelant que les membres du Comité pour les Commissions de l'Afrique, de l'Europe et du Moyen-Orient avaient été désignés lors de sa précédente session :
 - *Afrique* M. Mohamed Mounir Ben Miled (Tunisie) (membre)
M. John Ngata Kariuki (Kenya) (suppléant)
 - *Amériques* M. Edmundo Pérez de Cobos (Mexique) (membre)
M. Mario Carlos Beni (Brésil) (suppléant)
 - *Asie de l'Est
et le Pacifique* M. Emil Salim (Indonésie) (membre)

- *Asie du Sud* M. Krishnan Nair (Inde) (membre en 2004-2005 et suppléant en 2006-2007)
M. Iqbal Walji (Pakistan) (membre en 2006-2007 et suppléant en 2004-2005)
 - *Europe* M. Erich Musyl (Autriche) (membre)
M. Mauro di Pietro (Italie) (suppléant)
 - *Moyen-Orient* M^{me} Laurice Hlass (Jordanie) (membre)
M^{me} Laila Bassiouni (Égypte) (suppléante)
2. Donne mandat à la Commission pour l'Asie de l'Est et le Pacifique pour nommer, lors de sa prochaine réunion à Manille en juin, le suppléant restant à désigner ;
 3. Prend acte de la nomination par les Membres associés des candidats suivants :
 - M. Carlos Alberto Silva (Madère) (membre)
 - M. Urbain Claeys (Communauté flamande de Belgique) (suppléant)
 4. Décide de la nomination, au titre des Membres affiliés, des candidats suivants :
 - *Employeurs* :
 - M. Alain-Philippe Feutré (France) (Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration, IH & RA) (membre)
 - M. Ahmed El Khadem (Égypte) (Egyptian Tourist Federation) (suppléant)
 - *Salariés* :
 - M. Patrick Dalban-Moreynas (Suisse) (Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes, IUF/UITA) (membre)
 - M. Nicos Epistithiou (Chypre) (Cyprus Hotel Employees Federation, OXEVEV-SEK) (suppléant)
 - *Établissements d'enseignement* :
 - M^{me} Perran Akan (Turquie), Bogaziçi University (membre)
 - M. François Bédard (Canada), Université du Québec à Montréal (suppléant)
 - *Organisations non gouvernementales* :
 - M. Norberto Tonini (Italie) (Bureau international du tourisme social, BITS) (membre)
 - M. Heiko Crost (Allemagne) (Destination 21/FEE) (suppléant)
 5. Se félicite de l'intention du Secrétaire général dont il a été informé, de transmettre aux membres du Comité la candidature de M. Diego Cordovez au poste de Président de ce dernier, et
 6. Décide de soumettre à la seizième session de l'Assemblée générale un projet de mécanisme de conciliation en vue du règlement des litiges, prévu à la partie II du Protocole de mise en œuvre.
-

CE/DEC/13(LXX)

**Introduction de la langue arabe
et renforcement de la diversité linguistique dans les activités de l'Organisation**

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/70/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général à ce sujet,

Ayant entendu les interventions, au nom des États Membres russophones, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine sur l'utilisation de la langue russe,

1. Se félicite des mesures prises par le Secrétariat afin d'assurer l'introduction progressive de la langue arabe qui devrait être pleinement mise en place d'ici à la session de 2005 de l'Assemblée générale ;
2. Lance à nouveau un appel aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient l'amendement à l'article 38 des Statuts de l'OMT adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 61(III), et
3. Accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général pour promouvoir l'utilisation de la langue russe, langue officielle de l'Organisation, dans ses activités et, plus largement, pour assurer le renforcement de la diversité linguistique dans les activités de l'Organisation, notamment au niveau de la traduction de publications.

.....

CE/DEC/14(LXX)

**Journée mondiale du tourisme :
thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2004 et 2005
et procédure de sélection des pays hôtes**

Point 10 de l'ordre du jour
(documents CE/70/10 et CE/70/10 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général concernant la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 2002 et 2003 et la procédure de sélection des thèmes de cette Journée pour les années 2004 et 2005,

Ayant examiné les suggestions de thèmes liés à des sujets d'actualité faites par le Secrétaire général pour 2004 et 2005 et approuvées par de nombreux Membres dans le cadre d'une consultation générale,

Rappelant que, par sa résolution 439(XIV), l'Assemblée générale avait décidé :

- qu'à partir de 2004, le pays hôte de la Journée mondiale du tourisme devrait être choisi en procédant à une rotation géographique,
- que la Commission régionale correspondante devrait désigner le pays hôte pour cette année et
- que des mesures devraient être prises pour qu'à l'avenir, il n'y ait plus coïncidence entre la session de l'Assemblée générale et la célébration de la Journée mondiale du tourisme,

Ayant pris note qu'en application de la résolution précitée, les États hôtes de la Journée mondiale du tourisme en 2004 et en 2005 devraient normalement être désignés parmi les candidatures de pays qui appartiennent à la Commission de l'OMT pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et à la Commission de l'OMT pour le Moyen-Orient,

1. Décide de proposer à l'Assemblée générale les deux thèmes ci-après pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 2004 et en 2005 :

2004 Sport et tourisme : deux forces vives au service de la compréhension mutuelle, de la culture et du développement des sociétés

2005 De l'imaginaire de Jules Verne aux modes de transport de demain

2. Charge le Secrétariat d'élaborer le libellé exact du thème de l'année 2005 ;

3. Décide également que les États hôtes de la Journée mondiale du tourisme en 2004 et en 2005 seront désignés parmi les candidatures reçues respectivement d'États Membres de la Commission de l'OMT pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (2004) et de la Commission de l'OMT pour le Moyen-Orient (2005), et

4. Demande au Secrétaire général :

a) d'informer les États Membres des noms des deux régions choisies respectivement pour accueillir les éditions 2004 et 2005 de la Journée mondiale du tourisme et, en conséquence, d'inviter les États Membres des deux régions concernées à présenter éventuellement leur candidature comme hôte de la JMT pour les années attribuées à leurs régions respectives ;

b) de communiquer les candidatures reçues aux Commissions régionales correspondantes pour leur permettre de choisir un pays comme hôte de la Journée mondiale du tourisme lors de leurs réunions respectives prévues avant la prochaine session de l'Assemblée générale ;

c) d'informer en outre l'Assemblée générale de l'ordre de rotation géographique décidé par le Conseil exécutif en application de la résolution A/RES/439(XIV) : Asie de l'Est et Pacifique (2004), Moyen-Orient (2005), Europe (2006), Asie du Sud (2007), Amériques (2008) et Afrique (2009), ce même ordre étant de nouveau à suivre pour les années ultérieures, et

- d) de soumettre, pour information, à la quinzième session de l'Assemblée générale les noms des pays retenus par lesdites Commissions régionales pour agir en qualité d'État hôte de la Journée mondiale du tourisme, respectivement en 2004 et en 2005.
-

CE/DEC/15(LXX)

Membres affiliés

a) Rapport du Président

Point 11 a) de l'ordre du jour
(document CE/70/11 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président du Conseil professionnel (Membres affiliés) de l'OMT sur les activités du CPOMT depuis sa dernière session,

1. Remercie le Président de son rapport ;
2. Exprime sa satisfaction au sujet du programme dense d'activités menées à bien depuis sa session précédente ;
3. Se félicite de la tenue de la troisième réunion du Forum des leaders tant en raison de la singulière qualité scientifique des débats de la soixantaine d'experts et de professionnels convoqués, dont les apports ont déjà enrichi le programme de travail de l'OMT pour la période 2004-2005, qu'en raison de son opportunité en une période où le développement du tourisme mondial est confronté à une accumulation sans précédent de problèmes et de défis ;
4. Se déclare satisfait de la contribution du Conseil professionnel à l'élaboration et à la diffusion de stratégies de relance du tourisme, en particulier dans le domaine des techniques de gestion des crises ;
5. Juge fondé le rôle central que le CPOMT attribue à la coopération entre les secteurs public et privé dans la chaîne de valeur de l'activité touristique, de la gestion des destinations au financement, en passant par le traitement de la sécurité et des problèmes sanitaires sous l'optique du partenariat public-privé ;
6. Souligne dans ce contexte l'importance de l'accord entre le Conseil professionnel et la Commission canadienne du tourisme pour la réalisation d'une étude commune qui sera présentée en septembre 2003 avec pour thèmes la coopération entre les secteurs public et privé et le développement des possibilités d'affaires grâce au partenariat ;
7. Approuve la poursuite de la longue série de séminaires sur la diffusion des nouvelles technologies appliquées au secteur du tourisme ;

8. Félicite le Conseil professionnel de consacrer des séminaires à de nouveaux thèmes comme le tourisme d'affaires, de congrès et de salons étroitement lié au tourisme urbain et le tourisme culturel en tant qu'instrument de résistance particulière à la crise, et
9. Attend avec intérêt la nouvelle étude, à achever d'ici à la fin de l'année, sur « la gestion de la saturation des sites naturels et culturels », qui a pour objet de lutter contre les effets négatifs de la massification du tourisme sur le patrimoine naturel et culturel.

.....
CE/DEC/16(LXX)

Membres affiliés

b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 11 b) de l'ordre du jour
(document CE/70/11 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 4 juin 2003 sous la présidence du Brésil,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité, et
2. Décide de présenter à la quinzième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :
 - 2.a. Demandes d'adhésion en règle
 1. ASOCIACIÓN HOTELERA DE COLOMBIA (COTELCO)
 2. CENTRE FOR TOURISM POLICY STUDIES, UNIVERSITY OF BRIGHTON (Royaume-Uni)
 3. DESTINATION 21 (Danemark)
 4. IONIAN TOURISM CORPORATION (ITC) (Grèce)
 5. SCHOOLS OF TOURISM EDUCATION (Grèce)
 6. STARK COMMUNICATIONS PVT. LTD. (Inde)
 7. TOURISM MARKETING & INTELLIGENCE LTD (TMI) (Royaume-Uni)
 8. TURISMO DO ALGARVE (Portugal)
 9. UNIVERSITY OF ZAGREB – GRADUATE SCHOOL OF ECONOMICS & BUSINESS (Croatie)
 - 2.b. Demandes d'adhésion à soumettre au Sous-Comité dès réception des documents nécessaires

REED TRAVEL EXHIBITIONS (Royaume-Uni)
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES AUBERGES DE JEUNESSE

.....

CE/DEC/17(LXX)

**Rapport sur la préparation
de la quinzième session de l'Assemblée générale**

Point 12 de l'ordre du jour
(documents CE/70/12 et CE/70/12 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la quinzième session de l'Assemblée générale,

Rappelant que l'Assemblée générale, par sa résolution 443(XIV), a désigné la Chine comme État hôte de sa quinzième session, mais prévu qu'en cas de difficulté celle-ci se tiendrait en Grèce,

Ayant entendu l'intervention du Président de l'Administration nationale du tourisme de la Chine, M. He Guangwei, sur la préparation de cette session de l'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance des informations de l'Organisation mondiale de la santé et des résultats de l'enquête du Secrétariat de l'OMT sur le développement de l'épidémie de pneumonie atypique et sur les mesures prises par les gouvernements en matière de limitation de voyages,

1. Assure de sa pleine solidarité dans cette épreuve difficile le Gouvernement de la République populaire de Chine et décide que tout sera fait pour que la quinzième session de l'Assemblée générale puisse se tenir, comme prévu, à Beijing ;
2. Convient qu'une décision à ce sujet devrait être prise au plus tard dans le délai de trois mois précédant la session de l'Assemblée ;
3. Indique que la décision à prendre devra tenir compte de l'ensemble des informations disponibles sur la situation sanitaire en Chine, évaluée notamment à partir des recommandations fournies par l'Organisation mondiale de la santé et les gouvernements en matière de voyage, mais qu'elle devra également se fonder sur le niveau de participation attendu de l'Assemblée ;
4. Donne mandat à un groupe composé du Président du Conseil exécutif (Fédération de Russie), du pays hôte du siège de l'Organisation (Espagne) et du Secrétaire général, pour prendre la décision nécessaire, en fonction des considérations exposées ci-dessus et après consultation avec le Gouvernement de la Chine, afin, soit, dans toute la mesure du possible, de maintenir l'Assemblée générale à Beijing aux dates initialement prévues (du 17 au 24 octobre 2003), soit de la reporter à une date ultérieure de 2003 dans cette même ville, soit, si les circonstances l'imposaient, de décider que la Chine serait l'hôte de la seizième session de l'Assemblée et, en conséquence, de fixer, en consultation avec la Grèce, le lieu et les dates de la prochaine session de l'Assemblée ;

5. Donne également mandat au groupe ainsi composé pour décider de la signature de l'accord avec le pays hôte, afin que le Secrétaire général puisse y procéder ;
 6. Décide qu'en tant que de besoin, il pourra être procédé à une consultation à distance des Membres du Conseil exécutif, au niveau de leur représentant permanent, afin d'éclairer la décision à prendre, et
 7. Décide qu'en cas de report de l'Assemblée générale à une date plus tardive en 2003, il serait tenu une réunion du Comité du budget et des finances, sous la présidence de l'Argentine, pour arrêter, de manière provisoire, les montants des contributions des pays pour les années 2004 et 2005 afin qu'ils puissent être communiqués en temps utile aux Membres.
-

CE/DEC/18(LXX)

Lieu et date de la soixante et onzième session du Conseil exécutif

Point 13 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif

1. Décide de tenir sa soixante et onzième session immédiatement avant l'Assemblée générale, telle qu'elle aura été fixée conformément à la décision antérieure, et
 2. Demande au Secrétaire général d'en préciser le lieu et la date au moment opportun.
-

CE/DEC/19(LXX)

Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant mené à bien les travaux de sa soixante-dixième session dans des conditions favorables mises à sa disposition par le pays hôte de la session,

1. Exprime sa gratitude la plus sincère au Gouvernement de l'Espagne ;
2. Se félicite de la contribution importante apportée par l'Espagne, pays hôte du siège de l'OMT, à la transformation de celle-ci en institution spécialisée des Nations Unies, et
3. Remercie en particulier le Secrétaire général au tourisme de l'Espagne, M. Germán Porrás Olalla, et ses collaborateurs de leur aimable hospitalité envers les délégations présentes à cette session du Conseil.

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Étaient présents à la soixante-dixième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Andorre, Cameroun, Chine, Chypre, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Jordanie, Maroc, Mexique, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Thaïlande et Ukraine ;
- 2) les Présidents des Commissions régionales pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (Philippines), l'Asie du Sud (Bangladesh) et le Moyen-Orient (Égypte) ;
- 3) l'Observateur permanent auprès de l'OMT (Saint-Siège) ;
- 4) le représentant des Membres associés (Macao [Chine]) ;
- 5) le représentant des Membres affiliés (Fédération internationale des tour-opérateurs [IFTO]);
- 6) les représentants des États Membres de l'OMT suivants : Autriche, Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, République de Corée, Sénégal et Tunisie, en tant qu'observateurs ;
- 7) le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) ;
- 8) le Président du Comité du programme (Autriche) ;
- 9) le Commissaire aux comptes (Espagne), et
- 10) le Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) de l'Organisation des Nations Unies.